Covid- 19 : Flash Europe et International : quoi de neuf au 17 avril ?

Publié le 18 avril 2020

Chaque jour de nouvelles mesures sont prises en France et dans le monde pour soutenir les entreprises et faire face à la pandémie. Points sur les nouvelles mesures au 17 avril.

France

Plan de soutien aux entreprises exportatrices

Le 10 avril dernier, Bruno Le Maire a annoncé le lancement du dispositif de réassurance publique des risques d'assurance-crédit des entreprises, autorisé par la loi de finances rectificative pour 2020 à hauteur de 12 milliards d'euros. Objectif : couvrir les entreprises qui se verraient notifier des réductions ou des refus de garanties sur certains clients du fait de la dégradation de la conjoncture économique.

Un triple dispositif : Le nouveau dispositif, auquel participent cinq assureurs-crédits (Atradius, AXA, Coface, Euler Hermes et Groupama), amende et élargit le champ du produit Cap Francexport lancé le 10 octobre 2018, en s'inspirant du succès des solutions Cap et Cap Export mises en place en 2009 pour faire face à la crise des subprimes.

Cap et Cap+ : deux solutions dédiées au marché domestique, réassurées par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), à hauteur d'un encours de garanties de 5 milliards d'euros pour chacune d'entre elles.

Cap permettra à une entreprise assurée-crédit de doubler la garantie accordée par les assureurs-crédit sur certains de ses acheteurs.

Cap+ s'adresse aux entreprises dont les clients ne peuvent plus être couverts par les assureurs-crédit dans le contexte actuel. Ce nouveau dispositif permettra aux entreprises assurées-crédit de bénéficier de garanties sur un segment d'entreprises jugées particulièrement sensibles.

Cap Francexport : un produit dédié aux exportations vers la quasi-totalité des pays étrangers, réassuré par BPI France Assurance Export. Le montant d'encours de garantie a été porté à 2 milliards d'euros. Il permet aux exportateurs français de bénéficier de garanties sur une liste de pays définis, sur laquelle ils auraient constaté une réduction ou une résiliation de certaines garanties des assureurs-crédit.

Les modalités d'utilisation de ce produit sont en ligne sur le site de Bpifrance.

Union européenne

Pour Emmanuel Macron, l'Union européenne est à un moment de vérité

Dans une interview au Financial Times, le Président de la République estime que nous avons besoin de transferts financiers et de solidarité entre les États membres pour financer le plan de relance européen. Il avance pour ce faire le chiffre de 400Mds d'euros. Afin de ne pas avoir un marché unique où certains sont sacrifiés, il défend l'émission de dette commune, à laquelle s'oppose toujours l'Europe du Nord et l'Allemagne. Et d'ajouter : « nous sommes à un moment de vérité, qui consiste à savoir si l'Union européenne est un projet politique ou un projet de marché uniquement. Moi, je pense que c'est un projet politique ». Les Vingt-sept se retrouvent le 23avril pour un

quatrième Sommet européen depuis le début de la pandémie.

Le Parlement européen adopte une résolution sur l'action de l'UE dans la lutte contre le Covid-19

Après un débat en séance plénière le 16 avril, les eurodéputés devaient adopter le 17 avril une résolution sur l'action de l'Union européenne dans la lutte contre le Covid-19 et ses conséquences. Objectif : délivrer un message politique clair et unifié avant le Sommet européen du 23 avril. Sur la santé, ils demandent un renforcement du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et de l'Agence européenne des médicaments. Ils souhaitent la création d'un mécanisme de réaction capable de fournir une aide (personnel, matériel) aux régions les plus touchées. Sur l'économie, ils demandent à la Commission d'aller au-delà du paquet agréé lors de l'Eurogroupe du 9 avril (Mécanisme européen de stabilité, Banque européenne d'investissement, instrument de réassurance chômage SURE). Ils soutiennent ainsi un budget 2021-2027renforcéet proposent que toute la capacité financière du MES soit activée (410Mds au lieu des240Mds prévus par l'Eurogroupe). Sans mentionner le mot 'coronabonds' et en rejetant la mutualisation des dettes existantes, ils recommandent des « obligations de relance » (Recovery Bonds), garanties par le budget de l'UE. Sur la BEI, ils demandent aux États « de convenir rapidement d'une injection importante de capitaux dans la BEI », notamment à travers la création d'une nouvelle ligne de crédit pour les PME. Aussi, la relance économique doit « faire la part belle au pacte vert et à la transition numérique ». Enfin, le texte souligne que les valeurs fondatrices de l'UE (démocratie, État de droit, respect des droits fondamentaux) ne peuvent être remises en cause au nom de la lutte contre la pandémie.

Pour Ursula von der Leyen, le « Plan Marshall européen » sera au cœur de la relance européenne

Dans une intervention devant le Parlement européen le 16 avril, la présidente de la Commission a estimé que le budget était « le seul instrument qui a la confiance de tous les États membres » et « qui est déjà opérationnel ». Le projet de cadre financier pluriannuel 2021-2027 sera revu pour pouvoir « déployer les investissements dont nous avons besoin » pour la relance de l'économie européenne. Il mobilisera un « volume financier sans précédent ». La nouvelle proposition de la Commission est attendue pour le 29avril.

La BEI lance un fonds de garantie de 25milliards d'euros

Comme convenu lors de l'Eurogroupe du 9 avril, la Banque européenne d'investissement a approuvé le 16 avril la création d'un fonds paneuropéen de garantie à destination des entreprises européennes. Doté de garanties formulées par les États membres à hauteur de 25 Mds d'euros, ce fonds sera en mesure d'apporter un soutien direct aux entreprises européennes via l'apport de liquidités d'urgence, y compris aux PME, pour un montant total de 200 Mds d'euros. Ce fonds sera actif dès que des États représentant 60 % du capital de la BEI auront pris les engagements nécessaires. Des parties tierces pourront y participer, comme la Commission via le budget de l'UE.

Les 27 ministres du Commerce tirent les premières leçons de la crise du Covid-19

Lors d'une réunion informelle le 16 avril, les ministres se sont accordés sur la nécessité d'améliorer la résilience européenne et de réduire la vulnérabilité des chaînes de valeurs européennes. Le Commissaire au commerce, Phil Hogan, a souligné qu'une politique commerciale ouverte fera partie de tout futur plan de relance économique, mais que les responsables européens devront « réfléchir à la manière d'assurer l'autonomie stratégique de l'UE », en commençant par « une discussion factuelle sur ce que signifie être stratégiquement autonome ». Les États membres se sont déjà accordés sur le fait qu'il faudra diversifier davantage les sources des chaînes d'approvisionnement de l'Union pour en assurer la résilience. Enfin, l'appel de la Commission à accélérer l'application d'un mécanisme européen de filtrage des investissements a été favorablement accueillie par l'ensemble des États membres.

Les Etats membres rappellent le rôle crucial des banques et assureurs dans la crise du Covid-19

Dans une déclaration à l'issue du Conseil ECOFIN du 16 avril, les27 ministres des Finances ont invité les banques à continuer d'accorder des prêts aux ménages et aux entreprises en difficulté et ont appelé au maintien du bon

fonctionnement des assurances. Ils ont plaidé en faveur d'une application souple des règles prudentielles bancaires. Enfin, ils ont demandé aux banques et aux assureurs de suspendre temporairement le versement de dividendes.

La Commission énumère les exigences auxquelles devront répondre les applications mobiles

La boîte à outils présentée le 16 avril prévoit notamment que les applications soient volontaires, interopérables, validées par les autorités de santé publique et basées sur des données anonymisées. Ce document recense une quinzaine d'applications développées ou en cours de développement par les pouvoirs publics dans l'UE et fait référence au partenariat privé de 130 chercheurs baptisé Pan-European Privacy Preserving ProximityTracing et à l'initiative commune lancée par Google et Apple. Sur le calendrier, la Commission prévoit une évaluation de l'efficacité des applications par les autorités de santé publique d'ici au 30 avril, une compilation par les États membres des mesures prises d'ici au 31 mai et une évaluation périodique par la Commission à partir de juin et tout au long de la crise.

Derniers développements chez nos grands partenaires

Allemagne

Exportations : l'association des chambres de commerce allemandes (DIKH) prévoit une baisse des exportations de 15% (18 % en 2009). 80 % des entreprises s'attendent à une baisse de leur chiffre d'affaires. 15% craignent même une diminution de plus de moitié.

Déclaration du président du BDI : « Il est important de donner des impulsions ciblées pour stimuler la demande des ménages et des investisseurs en Allemagne et dans toute l'Europe. En particulier dans les domaines du climat et de la numérisation(...). Un plan de relance économique axé sur le climat devrait permettre de prendre des décisions d'investissement à long terme pour les technologies à faible émission de CO2. Ce faisant, les charges liées à la politique climatique et énergétique doivent être réduites ». Et d'ajouter : « toute action gouvernementale doit être guidée par la boussole européenne : Le gouvernement fédéral ne peut sortir l'Allemagne, pays industrialisé, de cette crise qu'en coopération avec ses partenaires européens ».

L'Allemagne prépare son déconfinement progressif : après concertation avec les 16 Länder, le gouvernement a présenté le 15 avril son plan « déconfinement » en 19 étapes. La fin du confinement est prévue pour le 3 mai. Les commerces non essentiels de moins de 800m², les concessionnaires automobiles et les librairies réouvriront le 20 avril. Les écoles primaires et secondaires réouvriront le 4 mai. Les écoles ne rouvriront pas avant le 11 mai en Bavière, où l'on trouve le plus grand nombre de cas. Les bars, restaurants et lieux de culte resteront fermés sans date de fin précise. L'interdiction des grands rassemblements sera maintenue au moins jusqu'au 31 août.

Ford souhaite relancer sa production le 4 mai à Cologne et Saarlouis. Le niveau de production dépendra des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la demande.

Italie

Carlo Bonomi succédera à Vincenzo Boccia à la tête de la Confindustria. Actuellement Président d'Assolombarda (Confindustria de Lombardie), il prendra officiellement ses fonctions le 20 mai prochain pour un mandat de 4 ans. Sa première déclaration : il faut relancer la production sans ouvrir le feu d'une deuxième vague de contagion.

Espagne

Les partenaires sociaux de l'industrie automobile et de la construction ont signé des accords sur le redémarrage progressif de l'activité. Ces protocoles de santé prévoient une série de mesures et de contrôles qui garantissent la sécurité et la santé des travailleurs tout en développant l'activité.

Le FMI prévoit une chute de 8 % du PIB et un taux de chômage de 20,8% en 2020. Pour 2021, le FMI prévoit une reprise de 4,3 %.

BBVA prévoit une chute de 12-13 % du PIB au second trimestre2020. Son président Carlos Torres prévoit à ce jour un scénario en « V » avec un recul très fort de l'économie espagnole avant une amélioration progressive à partir du quatrième trimestre.

Royaume Uni

Le 16 avril, le gouvernement a prolongé le confinement pour « au moins 3 semaines ».

25 entreprises sur les 100 composant l'indice boursier FTSE 100 ont diminué les salaires de leurs dirigeants de 20 % à 35 %. 11 groupes ont supprimé les bonus et/ou régimes d'intéressement des dirigeants.

Chine

Renforcement des contrôles aux frontières : après la Russie, la Chine a accentué ses contrôles avec d'autres pays (Vietnam, Laos).

Les tests seront augmentés.

La Chine affiche une croissance négative estimée à -6,8 % en glissement annuel au premier trimestre 2020 : le secteur des services a reculé de 5,2 % ; le secteur industriel a chuté de 9,6 % ; la contraction des investissements bruts en capital fixe est de 16,1 % (-24,5 % sur janvier et février).

L'économie chinoise fonctionne à 82,8 % de ses capacités normales : 83,0 % pour les grandes entreprises ; 82,6 % pour les PME (76,8 % il y a 1 mois) : elles auraient perdu 70 % de leurs revenus en mars par rapport à 2019 ; 98 % des grandes entreprises demeurent en dessous de leurs capacités. -83 % pour les industries (contre 75,9 % il y a un mois) ;

Emploi : les offres d'emploi auraient diminué de 27 % au T1 2020.

Etats-Unis

Impact de la crise

- Près de 22 millions de demandes ont été enregistrées par l'assurance-chômage en quatre semaines. Les estimations évoquent un taux de chômage correspondant à 17,8 %, du jamais vu depuis 1938.
- Les ventes au détail, qui pèsent pour un quart des dépenses de consommation, lesquelles comptent pour 70 % du PIB des Etats-Unis, plongent de 8,7 % en mars, un record depuis la création de la statistique en 1992.
- L'indice de production industrielle baisse de 5,4 %, du jamais vu depuis 1946. Parmi les catégories retenues pour calculer l'indice, c'est la production manufacturière qui chute le plus (-6,3%).
- Les économistes du travail ne croient pas que le choc puisse se résorber facilement. De plus en plus d'analystes rejette une reprise en « V », suggérant plusieurs trimestres de croissance négative pour l'économie américaine sur toute l'année 2020 avant un retour progressif à la croissance en 2021.

Réponse à la crise

- Une première analyse des programmes mis en place pour les PME par la loi CARES (PPP) et pour les ETI par la FED montre les limites des deux dispositions.
- La mise en place du PPP est difficile. Les banques, censées fluidifier le fonctionnement, sont d'autant plus surchargées que le programme ne priorise pas les demandes. Un million de dossiers auraient été satisfaits, pour un montant de 220 Mds$, mais le risque est grand que les petites PME soient tenues à l'écart.
- Le Main Street Lending Program de la Fed est différent : il s'agit de prêts (alors que les prêts du PPP peuvent se transformer en dons). Les demandeurs doivent démontrer qu'ils n'ont pas accès à des prêts bancaires et que leur « business model » est viable à l'issue de la crise, ce qui soulève des difficultés.
- Les compagnies aériennes américaines, bénéficiaires désignées de la loi CARES, doivent composer avec les conditions imposées par le Trésor américain pour la mise en place de l'aide : 30 % de l'aide sous forme de

prêt (non de dons) accompagnée d’une prise de participation de l'Etat au capital des entreprises. En échange, les compagnies bénéficiaires (dont les plus grandes) s’engagent à ne pas licencier, ni mettre en chômage partiel, leurs employés jusqu’à octobre.